

Interview

Dans la peau de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher, Charel Schmit

QU'EST-CE QUI VOUS TOUCHE LE PLUS DANS CE QUE LES ENFANTS ET LES JEUNES ONT EXPRIMÉ POUR LE RAPPORT ?

Ce qui m'a marqué énormément, c'est que le désordre du monde des adultes résonne dans les mots des enfants. Cela ressort très fortement au niveau des inquiétudes, des préoccupations – dans le chapitre des inquiétudes notamment, et aussi dans celui des injustices.

Le sentiment d'injustice est quelque chose de primaire pour le développement moral d'une personne. C'est pourquoi il est important de connaître et de reconnaître les injustices avec les yeux des enfants, avec le ressenti des enfants. Ils ont beaucoup à partager par rapport à notre société.

Du côté positif, en ce qui concerne le bonheur, c'est le milieu de vie – *die Lebenswelt beziehungsweise das direkte Lebensumfeld*[1], comme on dirait en allemand – qui est très important. L'environnement de vie direct des enfants est déterminant pour connaître le bonheur.

Et puis il y a l'école. Chez les plus jeunes, elle apparaît encore comme une source de bonheur, avec les instituteurs, les éducatrices, les personnes de référence. Ces personnes sont extrêmement importantes dans la vie d'un enfant et elles font vraiment la différence. Mais quand les enfants grandissent, il y a plus de recul, et l'école devient plutôt une inquiétude. Ça, c'est quelque chose qui m'a vraiment touché : la violence, ou plutôt la relation de certains enseignants avec les enfants, c'est quelque chose qui a été beaucoup relayé dans les messages des jeunes. L'école, non, les écoliers ont besoin de respect, sérénité et de sécurité pour apprendre et grandir en communauté scolaire.

QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE CHAQUE JOUR À DÉFENDRE LES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES ?

1 « L'environnement de vie direct. »

Ce qui me motive, c'est savoir : savoir qu'il y a des enfants dont le bonheur est compromis, dont le bien-être est compromis – souvent parce que les intérêts des adultes priment sur les leurs – et savoir pertinemment bien qu'on peut changer les choses. Pour cela, ça vaut la peine d'essayer.

Il y a des situations dans le monde où on ne peut pas changer grand-chose, où on ne peut pas changer les structures. Mais à l'intérieur d'un pays, on peut changer les lois, on peut changer les structures, au niveau national, au niveau des institutions et des pratiques professionnelles.

Tout cela reste lié à cette expérience primaire d'être témoin d'une injustice. On pourrait dire : *Wissen verpflichtet*[2]. Le fait de connaître les injustices te responsabilise. Le problème pourtant, c'est de connaître et décider par où commencer.

ET LE CONTACT AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES, QUE VOUS APPORTE-T-IL ?

C'est une question que je ne me suis jamais posée, en fait. Lorsque je rencontre des jeunes, c'est plutôt la question inverse que je me pose : qu'est-ce que je peux apporter à leur situation ? Qu'est-ce que nous, en tant qu'OKAJU, pouvons faire pour eux ? De quelle manière cette rencontre peut-elle contribuer à ce qu'ils soient encouragés pour leur développement futur, pour développer leur pouvoir d'agir ?

Ce qui importe, c'est de savoir si l'OKAJU peut faire la différence – dans une situation individuelle, dans une situation concernant un groupe d'enfants, ou pour toute une génération, par exemple s'il faut changer des lois. Bien sûr que cela enrichit, que cela donne des *insights*.

Cela dit, à côté de cela, il y a la mutualité. Ce que j'en retire, c'est la motivation pour continuer le travail. Les rencontres avec les enfants et les jeunes sont très importantes et très précieuses. Souvent, je m'attrape à me dire que ces activités – visiter une classe dans un lycée, animer un atelier, rencontrer des représentants d'organisations de jeunesse – sont la partie des activités de l'OKAJU des plus intéressantes et importantes pour moi, et oui, certes, cela contribue au ressourcement personnel et professionnel, au niveau de la motivation et au niveau des nouvelles perspectives.

À QUOI RESSEMBLE VOTRE QUOTIDIEN DE TRAVAIL ?

Le coup d'envoi

La journée commence un peu comme pour un entraîneur de foot qui vérifie quels coéquipiers mobiliser pendant la journée, dans les différentes étapes du tournoi, sachant que le match n'est jamais fini. Parce que l'OKAJU, ce n'est pas l'affaire d'une personne, c'est un jeu d'équipe, un *team play*, un sport d'équipe. Suis-je le capitaine ou l'entraîneur ? Disons que je suis le capitaine. Dans cette métaphore, l'autre équipe, ce sont ceux qui ne veulent pas entendre la voix des enfants, ceux qui ne veulent pas prendre les enfants au sérieux. En effet, il existe des détracteurs des droits de l'enfant, des réfractaires qui se retranchent derrière le status quo.

Concrètement, tout commence par les nouvelles : s'actualiser par rapport aux médias, presse écrite et orale. Puis discuter avec les conseillers les plus proches des priorités de la journée, et faire le récapitulatif de la veille – une visite de terrain, une conférence par exemple, une activité à laquelle il faudra donner un suivi – pour relayer l'information aux autres membres de l'équipe.

La matinée : réunions et entrevues

En matinée, on essaie de tenir de préférence les réunions internes et les réunions d'organisation de l'office, l'administration. Et puis il y a les entrevues : normalement, nous avons plusieurs entrevues par semaine avec des décideurs politiques ou des acteurs institutionnels et « parties prenantes » comme on dit, dont également les délégations de jeunes, avec lesquels on discute des questions dans

2 *« Le savoir oblige. »*

les différents domaines des droits de l'enfant – pour faire avancer, pour les convaincre, pour les inviter, pour négocier avec eux le respect et l'implémentation des droits de l'enfant. Nos interlocuteurs sont tous bienveillants et bien intentionnés, mais le défi est de captiver leur attention au-delà de la rencontre, afin que les lignes bougent.

Sur le terrain et autour des dossiers

Souvent, pendant une journée, on consacre une à deux heures à une visite de terrain. Dans notre rapport annuel, on compte plus de 45 visites de terrain, plus les nombreuses visites à la prison pour adultes. Je ne participe pas toujours à toutes les visites, mais avant et après chaque visite de terrain, il y a un échange avec ceux de l'équipe qui y étaient et qui ramènent des informations et des observations auxquelles il faut donner suite.

Chaque jour, nous discutons aussi en équipe de cas individuels concrets : des réclamations qui nous ont été transmises, des personnes qui ont été entendues au parloir, des situations où on a ensuite écouté le destinataire de la réclamation et où on réfléchit en commun à une recommandation ou à d'autres démarches. Une réclamation ne conduit pas automatiquement à une recommandation. Souvent, on essaie même de s'en passer : au cours du traitement de la réclamation, les choses ont déjà changé, et le destinataire est prêt à entreprendre des démarches, de sorte qu'aucune recommandation écrite n'est plus nécessaire.

La pause de midi

L'heure de midi serait un bon moment pour rencontrer d'autres personnes, mais on n'a pas trop la pratique – peut-être parce que nous sommes un peu à l'écart, route d'Arlon. Nous devrions sortir davantage à midi, pour faire du *networking* et du travail de lobbying informel. En réalité, à un moment donné, on sent qu'on arrive à l'hypoglycémie, et quelqu'un passe dans le couloir pour demander si on commande une salade. *Da fënnt een ëmmer eng gutt Séil*[3] qui se propose de commander quelque chose, une salade ou une soupe, qu'on mange ensemble au réfectoire – ou pendant une réunion, tellement nous sommes tous passionnés par notre travail. Dans la Maison des Droits de l'homme, nous côtoyons aussi au quotidien la Commission consultative des droits de l'homme, le CET, l'Ombudsman : des organisations partenaires avec lesquelles on travaille ensemble et avec lesquelles on prépare la prochaine étape de tel ou tel projet. C'est un environnement de travail collégial et stimulant.

L'après-midi : du Luxembourg à l'Europe

L'après-midi, cela repart : visites de terrain, délégations d'organisations ou d'institutions qu'on reçoit, travail à plusieurs sur des documents ou des projets. À un moment de la journée vient toujours l'aspect international, qui est un point important. Nous avons très souvent des visioconférences avec des collègues de l'étranger, du réseau européen des ombudsmans pour enfants, des webinaires, des questionnaires – Eurochild, ENOC, AOMF, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe. Cela nous rappelle chaque fois que nous sommes une sorte de relais entre les acteurs nationaux et le réseau international des droits de l'enfant : être en phase avec les nouvelles idées et les développements, en être le messager ou l'ambassadeur au Luxembourg, et réfléchir la réalité luxembourgeoise par rapport aux standards européens ou internationaux. Et oui, pour un aussi petit pays comme le nôtre, la politique européenne est cruciale dans le sens que les directives européennes font bouger et avancer le développement social et juridique, notamment dans les domaines des droits fondamentaux, du social et des valeurs du vivre ensemble.

Face aux médias

Les demandes de presse font aussi partie du quotidien, pas tous les jours mais régulièrement. Il faut les passer en revue avec les deux ou trois collègues qui les suivent, préparer une note ou un briefing, puis donner l'inter-

3 *« On trouve toujours une bonne âme. »*

view. Car la mission de l'OKAJU, c'est aussi la promotion des droits de l'enfant : ramener sans cesse la Convention relative aux droits de l'enfant dans le débat public, et offrir aux journalistes une voix indépendante, une voix non gouvernementale, sur les différents sujets – pour replacer des cas individuels dans leur contexte, rendre compte des développements ou simplement apporter une opinion indépendante dans un débat. La même préparation vaut pour les tables rondes ayant souvent lieu en fin de journée.

Avec les Young Advisors

Les *Young Advisors* font désormais partie du quotidien. Nous avons commencé avec les OKAJU Young *Advisors*, et nous sommes dans une évolution vers les Junior Experts, pour les associer beaucoup plus à notre travail de tous les jours. C'est quelque chose qui doit encore se développer, mais ce qui est beau, c'est qu'à travers ces voix, l'enthousiasme pour les droits de l'enfant se transmet à la génération suivante. Car la Convention vit de ce que chaque génération la redécouvre, se l'approprie et l'utilise comme instrument. La Convention est comme un outil d'artisan, une boîte à outils – une boîte de briques, un jeu de construction – pour construire un monde meilleur, un monde adapté aux enfants.

En fin de journée

Vers la fin de la journée vient l'*after-work* : soit un rendez-vous où l'on prend un peu plus de temps pour un échange informel avec des gens qui viennent à la Maison des Droits de l'homme – ce furent de vraies entrevues cette année avec les journalistes, avec les avocats pour enfants, les intervenants sociaux, les professionnels du domaine social et éducatif … Ou bien je me rends à un événement. Nos liens les plus étroits sont ceux avec le secteur social et les acteurs du terrain, et les associations et services qui le composent organisent beaucoup de leurs événements en fin de journée : conférences, tables rondes auxquelles je participe souvent, inaugurations, projections de films et ciné-débats… où j'interviens ou participe pour m'informer et faire du réseautage.

Des journées toujours trop courtes

Combien de temps je travaille ? Ce travail est si prenant qu'on en oublie le temps qui passe – un peu comme un enfant qui joue. Cela signifie qu'il reste peu de temps pour les loisirs classiques, faire du sport régulièrement, ce genre de choses. C'est très varié, immensément intéressant : on rencontre des gens nouveaux, des jeunes, on apprend tous les jours. C'est un immense privilège de pouvoir travailler ainsi. Et à un moment donné, il est tard le soir, *an da fält een op de Canapee a schléift do an*[4]. En fait, aucune journée dans les dernières années, a eu assez d'heures, finalement.

CITEZ DEUX DE VOS PLUS GRANDES RÉUSSITES CETTE ANNÉE…

La première, c'est que la Chambre des Députés a adopté une motion pour instituer une commission nationale indépendante sur les violences à l'égard des enfants. Avec toutes les réserves, parce que nous ne savons pas encore ce qui en sortira, mais c'est sûrement une grande réussite… La motion reprend beaucoup de choses que nous demandons depuis des années, dont les concepts de protection dans toute structure accueillant des enfants et la publication de statistiques détaillées sur les violences à l'égard des enfants.

Dans ce contexte, la deuxième réussite, c'est que l'idée du *safeguarding*[5] fait son chemin. Nous avons milité pour le faire ancrer dans la loi sur les chèques-service accueil, le ministère de la Culture la rend contraignante dans ses conventions… Dans le sport, l'ALIS (l'Agence pour l'intégrité dans le sport) a rem-

4 « Et puis on tombe sur le canapé et on s'y endort. »

5 Le *safeguarding* signifie l'ensemble des mesures qu'une organisation met en place pour que les enfants qui lui sont confiés soient en sécurité : prévenir les violences et les abus, savoir les repérer et réagir correctement s'ils se produisent. Concrètement, cela passe par un concept de protection, des règles de conduite pour les adultes, une personne de référence – le *safeguarding officer* – et des voies de signalement connues de tous.

placé l'ALAD[6], qui fait fonction de *safeguarding officer* dans le sport, et l'ONA vient d'en engager un également. C'est dans ce domaine que nous avons fait les plus grandes avancées – même si une vraie offre de formation et d'accompagnement pour tous ces *safeguarding officers* nous manque encore.

Si je peux en citer une troisième, plus interne : nous avons réussi à émettre 33 recommandations, y compris toutes celles concernant le Centre pénitentiaire de Luxembourg. Quand j'ai dit l'année dernière que je voulais que nous allions au moins une fois par semaine sur le terrain, on m'a regardé avec de grands yeux en interne – et nous y sommes arrivés ensemble, tout comme nous avons réussi à travailler de manière transversale, notamment dans la préparation des entrevues. Et l'*amicus curiae* – la possibilité pour l'OKAJU d'éclairer le juge sur les droits de l'enfant dans une procédure – figure désormais dans une proposition de loi. Nous ne savons pas ce qui en sortira, mais il est en route, après beaucoup de travail.

QU'EST-CE QUI VOUS AIDE DANS VOTRE TRAVAIL ET QU'EST-CE QUI LE REND DIFFICILE ?

Ce qui aide, c'est d'avoir une équipe multiprofessionnelle, interdisciplinaire, qui sait traiter des sujets sensibles, qui est réactive et productive, et qui travaille ensemble. C'est la condition pour rassembler les bonnes informations. C'est finalement une sorte de « cellule de recueil d'informations préoccupantes », une « CRIP » à part entière.

Ce qui rend le travail difficile, c'est ce processus rampant dans la société qui consiste à prendre les droits humains et les droits de l'enfant moins au sérieux : à les considérer comme acquis, comme allant de soi, *taken for granted*, comme si rien n'était plus requis. C'est un adultisme institutionnel auquel nous faisons face.

Et puis il y a les raccourcis, les représentations tronquées – les *misperceptions*, les fausses représentations et persiflages des droits de l'enfant. Par exemple « l'enfant roi » ou « l'enfant tyran », ou « s'il y a des droits, il y a aussi des devoirs qu'on oublie trop », ou l'idée qu'une éducation fondée sur les droits de l'enfant signifierait que l'enfant peut faire ce qu'il veut, sans limites, un peu comme « Fifi Brindacier ». Ces pseudo-représentations circulent beaucoup, amplifiées par les réseaux sociaux et le populisme.

Or ces idées ne résistent pas à l'examen. Les droits de l'enfant ne font pas de l'enfant un roi : la Convention reconnaît expressément la responsabilité des parents et leur rôle pour guider l'enfant, d'une manière adaptée au développement de ses capacités. Respecter les droits de l'enfant, ce n'est pas renoncer à poser des limites ; c'est les poser sans violence ni humiliation, en les expliquant et en écoutant l'enfant. Une éducation sans cadre ne respecterait d'ailleurs pas non plus ses droits, puisqu'il a droit à la protection et à l'accompagnement des adultes. Quant aux devoirs : les droits humains ne se méritent pas. On ne les accorde pas en échange d'un bon comportement, ni aux adultes, ni aux enfants. Et la Convention veut justement que l'éducation apprenne à l'enfant à respecter les droits des autres : un enfant dont on respecte les droits apprend à respecter ceux des autres. Ce n'est pas l'enfant roi, c'est l'enfant sujet de droits, qui grandit dans une relation d'équidignité avec les adultes.

QUELLES SONT LES LIMITES DE VOS MARGES DE MANŒUVRE ?

Curieusement, perversement même, les limites de nos marges de manœuvre concernent toutes les situations qui ont à voir avec les domaines des plus sensibles pour les droits de l'enfant, à savoir les procédures en justice. Et cela alors que ce sont précisément les situations où les droits des enfants sont touchés de la manière la plus sensible. Après cinq ans, je peux dire que dans les domaines les plus sensibles des droits de l'enfant, nous devons au quotidien nous battre encore et encore pour un meilleur accès au terrain. Qu'il s'agisse d'enfants qui doivent être en-

6 L'agence luxembourgeoise antidopage (ALAD).

tendus parce qu'ils ont subi des abus sexuels, dans le cadre de procédures dont nous savons qu'elles ne sont pas toujours parfaites ; de toutes les mesures de protection décidées par les tribunaux, dont nous savons qu'elles ne sont pas une science exacte ; de situations de migration ; ou de procédures devant les juridictions administratives, où nous ne pouvons pas vraiment intervenir. Beaucoup de situations qui touchent très sensiblement les droits de l'enfant sont judiciarisées, et notre loi nous laisse dans l'incertitude sur ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire. Nous voudrions pouvoir nous engager davantage en tant qu'acteur impartial, par exemple pour qu'un enfant victime ou témoin bénéficie de procédures conformes au « *state of the art* » et aux recommandations internationales.

Nous ne voulons pas jouer l'avocat, nous ne voulons pas jouer le juge, nous ne voulons pas jouer le parquet. À chacun son rôle. Ce qui nous importe, c'est une prise en charge de l'enfant qui soit vraiment de qualité, à toutes les étapes de la procédure. D'abord par la qualité des structures : de bonnes lois, de bonnes infrastructures, de bonnes conditions structurelles, des professionnels très qualifiés. Ensuite par la qualité des processus : qu'à chaque étape, les droits de l'enfant soient respectés, qu'un langage adapté aux enfants soit utilisé, qu'une information adaptée aux enfants soit donnée. Et enfin par la qualité des résultats : évaluer l'efficacité de notre système judiciaire, par exemple dans la prévention de la récidive quand un enfant est en conflit avec la loi.

C'est l'argument de l'*amicus curiae* : apporter le regard fondé sur les droits de l'enfant, cette perspective, pour qu'elle soit reprise par le juge, l'avocat pour enfants, les parents peut-être aussi. Un défenseur des droits de l'enfant doit pouvoir faire du « contentieux stratégique » (*strategic litigation, strategische Prozessführung)*[7] : poser les bonnes questions dans les procédures judiciaires et y apporter son expertise pour faire évoluer la jurisprudence. Car c'est, finalement, une question de droits et de l'État de droit qui n'est pas moindre pour les enfants. Une autre limite, c'est que nos recommandations ne sont pas contraignantes.

Ces limites sont d'autant plus graves que l'OKAJU est témoin de plus en plus de situations où les droits des enfants sont lésés, mais où, en raison des limites de la loi actuelle, il ne peut rien faire. On se demande alors dans quelle mesure l'institution se rend complice en regardant passivement des situations d'injustice. C'est une tension – *e Spannungsverhältnis*[8] – que mes collaborateurs ressentent aussi.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT BELGE NOUS A DIT, LORS DE SA VISITE POUR L'ÉVÉNEMENT SUR LE PACTE ASILE ET MIGRATION DU EUROPEAN MIGRATION NETWORK CETTE ANNÉE : « QUAND ON EST OMBUDSMAN, ON VIT DE GRANDS MOMENTS DE SOLITUDE ». QU'EN PENSEZ-VOUS ?

C'est juste. C'est une solitude partagée, que je partage volontiers avec les collègues du réseau européen. Il n'y a pas de préparation à ce métier : c'est un travail pour lequel on ne peut pas se former ou se préparer à l'avance.

Il y a des moments de solitude parce que l'indépendance ne va pas sans la solitude. Quand on dit qu'un ombudsman doit pouvoir travailler de manière indépendante, cela implique une forme de solitude. Pas d'isolement – un juge aussi travaille dans une forme de solitude, mais il est membre d'un corps professionnel bien soudé, « *one for all, all for one* ». Dans un pays épris de sécurité et cravaté par le corporatisme, cela est bien pratique.

Et puis il y a la responsabilité. On est constamment confronté à la question : est-ce que je suis allé trop loin, ou pas assez loin ? On veut changer quelque chose, et pour cela il faut

---

7 Le contentieux stratégique consiste à utiliser de manière très délibérée et réfléchie, tous les instruments, mécanismes, procédures et actions disponibles au niveau national, régional et international, dans le but de convaincre ou d'obliger les autorités à mieux respecter les droits de l'homme et, par conséquence, les droits de l'enfants en général.

8 *« Un rapport de tension. »*

dénoncer les injustices et les dysfonctionnements. L'idée même de l'ombudsman, c'est de porter publiquement ce qui ne marche pas là où cela doit être dit. C'est impopulaire : on devient une Cassandre, et dans un État, personne n'est content du porteur de mauvaises nouvelles – *den Überbringer der schlechten Nachricht*[9]. Or un défenseur des droits est, par définition, porteur de mauvaises nouvelles. Il faut le supporter : *dofir gëtt ee geschätzt, an dofir gëtt ee verwënscht*[10]. On est respecté pour cela, on l'attend de vous, et en même temps on est parfois évité pour cela. Et on n'est pas un surhomme.

On est solitaire aussi par comparaison : il y a une cinquantaine de directeurs de lycée au Luxembourg, qui peuvent échanger sans problème sur la façon de gérer un lycée. Un ombudsman a très peu d'homologues dans le pays. C'est pourquoi l'échange au niveau transfrontalier, européen, avec d'autres ombudspersonnes, est si précieux.

Mais la solitude n'est qu'une face de la médaille. Pour le dire de façon poétique, cette solitude rime avec une connexion, une appartenance – *eng Verbonnenheet*[11] – à une communauté d'acteurs. Et cela, c'est très beau.

Cette communauté commence dans nos propres bureaux. Je ne suis jamais seul face à une situation difficile : mes collaboratrices et mes collaborateurs portent ces situations avec moi, chacun avec ses compétences – juridiques, sociales, psychologiques, pédagogiques. Après une visite éprouvante au CPL ou un entretien difficile avec un enfant, on se retrouve, on en parle, on se relaie, on se soutient. Leur engagement, leur exigence et leur humour aussi me portent au quotidien. Et chaque fois qu'une situation se débloque pour un enfant, c'est une réussite collective que nous partageons. Cette connexion s'étend ensuite aux Young Advisors et aux Junior Experts, à nos voisins de la Maison des droits de l'homme, aux professionnels du terrain et aux collègues du réseau européen. C'est elle qui rend la solitude non seulement supportable, mais féconde.

AVEZ-VOUS UN MESSAGE POUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES ADULTES QUI LIRONT CE RAPPORT ?

Pour les enfants et les jeunes, le message, c'est de prendre la parole et de la faire résonner. Le premier message d'un ombudsman des droits de l'enfant, c'est toujours de dire : à vous la parole. Prenez la parole. *Have your say. Take the floor, take the microphone. Rise up and speak. Speak up.*

Ce rapport, dans le meilleur des cas, est un outil pour encourager tous ceux qui le lisent à prendre la parole eux-mêmes par la suite. La prochaine étape, ce serait que les enfants écrivent eux-mêmes une partie du rapport.

Le premier message doit toujours être d'encourager les enfants à s'exprimer, à le faire de mieux en mieux, à ne pas abandonner, et à vivre selon le message qu'ils portent. L'*infans*, c'est étymologiquement celui qui n'a pas de voix. C'est toujours cette lutte pour s'exprimer et pour être entendu. Il ne suffit pas de dire une phrase : il s'agit de partir de ce qu'on ressent, de ce qui nous préoccupe, de l'exprimer et d'en faire un message. La parole est aussi un pont vers les autres jeunes et vers les adultes. La parole de l'enfant se traduit par des actes, par des engagements – dans la famille, dans la société, dans les associations, au niveau de la classe. La participation, ce n'est pas « pizza, pasta ou burger », mais c'est la volonté et la détermination d'être un citoyen actif. Nos paroles et nos actes nous relient au reste de la société. Ils renforcent la cohésion sociale et font avancer le progrès. Ou, dans le pire des cas, évitent le pire.

N'ayez pas peur. N'ayez pas peur de prendre la parole, ne cédez pas. C'est un message libérateur, parce que tous les autres disent « tu dois avoir peur » : c'est le régime de la peur, le pouvoir par l'anxiété. En prenant la parole, tu

9 *« Le porteur de la mauvaise nouvelle. »*

10 *« Pour cela on est apprécié, et pour cela on est maudit. »*

11 *« Un lien, un sentiment d'appartenance. »*

entres en relation avec l'adulte, tu sors de la relation de dépendance, cela devient une interaction. Et prendre la parole, c'est aussi important pour les autres, pas seulement face aux adultes : si tu vois quelqu'un qui se fait harceler, tu y vas, tu dis quelque chose. *Stand up, rise up, speak up* contre l'injustice – pour toi et pour les autres. C'est l'effet multiplicateur. *Be the change you want to see in the world.*

Pour les adultes, c'est un message d'ouverture : se laisser toucher par la parole de l'enfant, s'ouvrir dans un sens positif à une redécouverte de la perspective de l'enfant. Se remettre dans la peau de l'enfant, reprendre son jeu pour masser, pour stimuler à nouveau les neurones miroirs – pour l'empathie, pour tenter le changement de perspective. Ce changement de perspective est nécessaire dans le travail de plaidoyer. Le travail social, c'est du travail politique, c'est du travail juridique, c'est de l'*advocacy*. Et l'*Advokatorik*[12], l'éthique de l'avocat au sens large, cela veut dire : tu donnes une voix à celui qui n'en a pas. C'est l'espoir que porte ce rapport : qu'il donne une voix aux enfants qui n'en ont pas, et que nous ayons porté cette parole là où elle doit produire du changement. Regarder à nouveau le monde avec les yeux du Petit Nicolas ou du Petit Prince.

Pour ceux qui travaillent avec des enfants et des jeunes en particulier, le message est de se poser la question de l'*Advokatorik*, et de retenir une phrase très forte : la parole de l'enfant n'appartient à personne, sauf à l'enfant lui-même. Quand nous travaillons avec la parole de l'enfant, il faut la recueillir, l'entendre, la considérer, mais elle ne nous appartient pas. Nous ne parlons pas à la place des jeunes. C'est une invitation à revenir toujours, dans la gestion des cas, à la perspective de l'enfant. Nous ne prenons pas parti pour l'un ou pour l'autre, mais nous prenons parti pour la perspective de l'enfant et pour sa parole, pour qu'elle puisse s'exprimer et peser dans les décisions. En ce sens, nous sommes les médiateurs de la parole de l'enfant : nous la transmettons et nous la portons plus loin.

12 *« Le plaidoyer, le fait de parler au nom d'autrui. » Terme allemand désignant l'éthique du plaidoyer en travail social : parler au nom de ceux qui ne peuvent pas (encore) parler pour eux-mêmes, en se demandant toujours de quel droit et jusqu'où. Concept développé notamment par le pédagogue Micha Brumlik.*